

**Commune de LIGINIAC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal en date du 17 février 2023 à 20h00 selon convocation en date du 13 février 2023.

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : Mrs BIVERT - VINCENT - Mme MINARD - Mrs BRAZ - BESSE - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE.

Absents excusés : Mme VIGNAL (a donné procuration à M VINCENT)  
M SIRIEIX (a donné procuration à Mme BRAULT)  
M MICHOUX (a donné procuration à Mme MINARD)  
M BOUILHAC  
M VERNIENGEAL (a donné procuration à M TRONCHE)

Secrétaires de séance : MTRONCHE et Mme BRAULT

Objet : Délibération n°2023-002 : Programme école numérique 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour la classe de GS/CP et de 14 ordinateurs portables pour un montant de 7 152.70 €HT soit 8 583.24 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Acceptent l'acquisition d'un vidéoprojecteur interactif et de 14 ordinateurs portables pour un montant de 7152.70 € HT soit 8 583.24 € TTC
- Demande l'obtention d'une subvention au titre du programme école numérique 2023 soit : 50% du montant HT de 7 152.70 € plafonné à 4 000.00 € soit 2 000.00 € à Monsieur le Préfet au titre de la DETR.
- Disent que le plan de financement est arrêté comme suit :

D.E.T.R Programme école numérique	2 000.00 €
Fond propre ou emprunt	5 152.70 €
TOTAL	7 152.70 €

Certifié conforme par Monsieur le Maire de LIGINIAC, le 21 février 2023.  
Au registre sont les signatures  
Le Maire, Frédéric BIVERT.

Membres	13
Présents	8
Représentés	4
Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0



Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le



ID : 019-211911300-20230217-DCM2023002-DE